

LES FENOTTES : REDONNER DU SOUFFLE AUX AIDANTS

Les Fenottes est un service de répit et de soutien pour les aidants familiaux de personnes en situation de handicap. L'objectif principal du service des Fenottes est de permettre aux aidants familiaux de disposer de moments de répit. Mais il s'agit aussi de proposer un soutien psychologique et des espaces de parole pour redonner du souffle à ceux qui donnent le leur aux autres.

Anne Enselme-Levraut, Directrice du Service des Fenottes



En France, ce sont aujourd'hui plus de 8 millions de personnes qui aident adultes ou enfants en difficulté du fait d'une perte d'indépendance et/ou d'autonomie (maladie, accident, handicap, grand âge). Ils peuvent les assister, momentanément ou de façon permanente, dans tous les actes de la vie quotidienne. Pour tous, cette prise de responsabilité pèse sur leur vie quotidienne : souffrance psychologique liée au stress et à la culpabilité ressentie face à la personne dépendante, problèmes organisationnels pour concilier cet accompagnement avec une vie professionnelle et personnelle.

Géré par le SESVAD 69 de l'APF et sur le Grand Lyon, le service des Fenottes apporte aux aidants familiaux une solution innovante de répit. La Fenotte, en référence à la compagne du gone (enfant des rues) en parler lyonnais, remplace l'aidant d'une personne de 4 ans à plus de 60 ans (si son handicap n'est pas lié à l'âge et quel que soit le handicap), qui souhaite prendre un temps de répit. Ainsi la personne

aidée peut rester dans son environnement familial et donc sécurisant pour elle. Ces interventions – nommées Fenottages – peuvent être ponctuelles ou régulières et viennent s'ajouter à l'organisation habituelle de la personne en situation de handicap.

Accepter de demander de l'aide, un premier pas délicat à franchir pour l'aidant familial... Une des missions du service est de leur faire accepter l'idée qu'ils doivent aussi prendre soin d'eux.

Le coût du service peut être financé dans le cadre de la modification du plan d'aide de la Prestation de compensation du handicap (PCH). Mais l'aide aux aidants ne se limite pas au répit ! Les Fenottes proposent aussi aux aidants de participer à des formations deux fois par mois (le « Mardi des Aidants »), à un groupe de parole et un groupe de relaxation mensuels et de bénéficier d'un soutien psychologique et/ou juridique individualisé. Tous ces services sont gratuits et les échanges qu'ils permettent constituent une véritable aide, face à des **problématiques parfois difficiles à aborder** avec son entourage. « L'aide aux aidants » de personnes dépendantes devient un véritable enjeu de société et de santé publique.

En décembre 2012, le service des Fenottes a obtenu un label régional « Droit des usagers de la santé » accordé pour le Ministère des affaires sociales et de la santé par l'intermédiaire de l'Agence régionale de santé. Il commence à inspirer d'autres promoteurs qui envisagent de mettre en place un service similaire dans leur région. On ne peut que souhaiter longue vie à un projet aussi innovant !